



DÉCISION DU MAIRE

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 25-34

Date : 24 JUIL. 2025

Mis en ligne le : 24 JUIL. 2025

Domaine d'intervention : Finances / 7.3 Emprunt

OBJET : MOBILISATION FINANCIERE 2025 - ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n°25-32 en date du 27 mars 2025 renouvelant la délégation du conseil municipal au Maire en matière de dette

Considérant le rapport d'analyse des offres pour la consultation bancaire de juin 2025,

Considérant que l'accord de principe donné par Arkea Banque Entreprises et Institutionnels satisfait aux besoins pour financer les investissements de la commune en 2025, et propose des conditions préférentielles ;

D É C I D E

Article 1 :

De contracter auprès d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels un emprunt de 700 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant : 700 000,00 € (sept cent mille euros)
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,54 %
- Base de calcul : 30/360
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : linéaire
- Versement des fonds : en une ou plusieurs fois par tranche de 200 000 € minimum
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance sans faculté de réemprunter, avec une indemnité actuarielle selon calcul convenu dans l'offre de crédit, avec un préavis minimum de 1 mois
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt

Article 2 :

De signer le contrat de prêt de 700 000,00 € proposé par Arkea Banque Entreprises et Institutionnels sur les bases précitées ainsi que la demande de versement des fonds.

Article 3 :

La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier du SGC de Berre l'Etang.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

